



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Commissariats et postes de police : Val-d'Oise

Question écrite n° 4003

Texte de la question

M Jean-Pierre Bequet appelle l'attention de M le ministre de l'intérieur sur la situation déficitaire en effectifs du poste de police de Montigny-les-Cormeilles (Val-d'Oise). Dependait du commissariat de police d'Herblay, les fonctionnaires affectés à ce poste ne peuvent, étant en nombre insuffisant, assurer comme ils devraient les missions d'ilotage et de présence sur la voie publique qui sont les leurs. Il lui demande de prendre des mesures pour faire procéder à l'augmentation de ces effectifs, afin de disposer à Montigny-les-Cormeilles d'une police efficace au service de tous les citoyens.

Texte de la réponse

Reponse. - Pour une population contrôlée de 40 267 habitants, le commissariat d'Herblay, qui dispose d'un commissaire, 8 policiers en civil, 38 en tenue et 3 agents administratifs, est actuellement déficitaire en grades et gardiens de la paix. Cette situation est commune à l'ensemble des circonscriptions de la grande banlieue parisienne où les départements intervenus ces dernières années n'ont pu être totalement compensés. Dans l'immédiat, j'ai donné des instructions pour que cette situation soit réexaminée dès 1989, à l'issue de la formation des gardiens de la paix recrutés cette année. Par ailleurs, l'affectation de policiers auxiliaires est à l'étude et pourra intervenir en fonction du contingent qui sera attribué à la police nationale. Toutefois, je ne serai en mesure de procéder à un réajustement complet des effectifs de ce service que lorsque de nouveaux moyens pourront être mis à ma disposition à l'occasion des futurs recrutements. En ce qui concerne plus particulièrement Montigny-les-Cormeilles, où est implanté un poste de police, la sécurité des personnes et des biens demeure quant à elle normalement assurée par les patrouilles et interventions du corps urbain d'Herblay et des unités départementales. La possibilité d'accroître les effectifs de ce service décentralisé n'est pas envisageable actuellement. Le redéploiement des personnels que nécessiterait une telle mesure, serait en outre préjudiciable à la sécurité de l'ensemble de la circonscription. Elle ne pourra donc s'inscrire que dans le contexte de futures créations d'emplois de policiers.

Données clés

Auteur : [M. Bequet Jean-Pierre](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4003

Rubrique : Police

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 octobre 1988, page 2875